

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 4 octobre 2021**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30, à l'église de Lavaltrie au 1341, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

#### **2021-10-01**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2021-10-02**

#### **Demande de permis PIIA - 1400, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Medifice Construction inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à modifier l'apparence extérieure du bâtiment situé au 1400, rue Notre-Dame ainsi qu'à réaménager l'aire de stationnement en cour avant et sur le terrain contigu, ce qui implique également la démolition de la résidence du 1440, rue Notre-Dame ;

ATTENDU qu'un plan d'aménagements paysagers sera déposé ultérieurement ;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans relatifs au 1400, rue Notre-Dame déposés par *Medifice Construction inc.* et produits par *JCF Architecture*, en date du 24 septembre 2021, ainsi que le plan d'aménagement extérieur produit par *L'Atelier Urbain*, en date du 28 septembre 2021 et portant le numéro de dossier 21 239, conditionnellement à ce que :

- le réaménagement extérieur soit conforme au scénario C proposé par *L'Atelier Urbain*, ce qui inclut l'utilisation de conteneurs semi-enfouis pour les déchets et le recyclage ;
- un plan détaillé des aménagements paysagers soit déposé et approuvé, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- le trottoir qui relie les entrées en façade du bâtiment et qui conduit aux traverses piétonnières à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Antoine soit conçu de manière à assurer l'accessibilité universelle pour les usagers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-03**

**Demande d'autorisation de démolition - 1440, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Médifice Construction inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 1440, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise le réaménagement plus fonctionnel du stationnement de l'immeuble situé au 1400, rue Notre-Dame, qui loge entre autres le CLSC ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 1440, rue Notre-Dame conditionnellement à ce que le sol dégagé soit obligatoirement réutilisé, comme illustré au plan d'aménagement portant le numéro de projet 21-239, joint à la demande de permis PIIA, et produit par *L'Atelier Urbain* en date du 28 septembre 2021, et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la démolition du bâtiment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-04**

**Demande d'autorisation de démolition - 113, rue Isabelle**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Huu Tin Nguyen* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 113, rue Isabelle ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation, vise la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 113, rue Isabelle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-05**

**Adoption du règlement numéro 295-2021**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 295-2021 intitulé : *Règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades et d'enseignes et pour le verdissement des cours avant*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-06**

**Adoption du règlement numéro 296-2021**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le règlement numéro 296-2021 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 296-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 et le Règlement relatif à la*

*gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, notamment afin d'assujettir au PIIA certaines interventions en bordure de la rue Notre-Dame, de la rue Saint-Antoine Nord et du chemin de Lavaltrie, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-07**

**Appui demandes au PAC rurales - Maison des jeunes**

ATTENDU que la Maison des jeunes de Lavaltrie a déposé deux demandes d'aide financière dans le cadre du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le premier projet consiste à aménager une mezzanine dans le local actuel de la Maison des jeunes et que le second projet vise à aménager un espace de rassemblement extérieur pour les jeunes, sur le terrain de l'organisme ;

ATTENDU que le projet de mezzanine et le projet d'aménagement d'un espace de rassemblement extérieur rencontrent les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que la Ville de Lavaltrie appuie les demandes d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par la Maison des jeunes de Lavaltrie, concernant le projet d'aménagement d'une mezzanine dans le local actuel ainsi que celui d'aménager un espace de rassemblement extérieur pour les jeunes, sur le terrain de l'organisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-08**

**Excédent de fonctionnement affecté - Festivités du 350e anniversaire de Lavaltrie**

ATTENDU que l'an 2022 marquera le 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal désire souligner cet anniversaire en organisant des festivités durant l'année 2022 ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite planifier ces festivités et prévoir les coûts associés ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'ajout à son excédent affecté *Festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire*, d'une somme de 200 000 \$ pour l'exercice financier 2021 ;

Que cette somme s'ajoute à l'affectation de 40 000 \$ déjà autorisée pour l'exercice financier 2021, conformément à la résolution numéro 2021-03-28 ;

Que cette somme soit transférée à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait, qu'elle a un lien avec l'un des organismes ; donc elle se retire et s'abstient de voter.**

**2021-10-09**

### **Reconnaissance des organismes**

ATTENDU que le conseil souhaite, par l'entremise de sa *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*, reconnaître et soutenir les organismes qui participent au mieux-être de la communauté lavaltoise ;

ATTENDU qu'afin d'être reconnus par la Ville de Lavaltrie, les organismes doivent faire une demande en bonne et due forme au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté et déposer les documents exigés ;

ATTENDU que l'ensemble des organismes bonifie l'offre de service offerte aux Lavaltoises et aux Lavaltois, et ce, en complémentarité avec les services donnés par la Ville ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de la Ville de Lavaltrie, le conseil municipal reconnaisse, selon la classification proposée, les organismes énumérés dans le tableau déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve, réintègre son siège.**

**2021-10-10**

### **Autorisation de signature - Mandat juridique - Réserve foncière pour fins publiques - lots de rivière**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, au moyen de la résolution portant le numéro 2020-07-36, imposé une réserve foncière pour fins publiques sur les lots de la Presqu'île ;

ATTENDU que, dans le cadre du projet de parc nature, il y a lieu de retracer les propriétaires en titre des lots 3 355 405 et 3 355 406 du fond de la rivière Saint-Jean à l'endroit où la Ville envisage la mise en place d'un pont ou d'une passerelle et de réserver ceux-ci ;

ATTENDU qu'une partie du lot 5 138 839 du fond de la rivière Saint-Jean est également visé par ce projet ;

ATTENDU les pouvoirs que le législateur a accordés aux villes d'acquérir des immeubles et d'en posséder à titre de réserve foncière pour fins publiques, notamment ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Que le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques, en conformité avec les dispositions de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* contre les immeubles ci-après décrits :

- lot 3 355 405 ;
- lot 3 355 406 ;
- partie du lot 5 138 839.

Que soit ratifié le mandat des procureurs de la Ville, le cabinet *Bélanger Sauvé*, pour procéder aux démarches nécessaires afin de voir à l'inscription d'un avis de réserve foncière en regard des lots précédemment mentionnés et que ceux-ci en fassent rapport au conseil ;

Que la Ville prenne acte et approuve le dépôt, au bureau de la Municipalité, d'une copie de la description technique vidimée par l'arpenteur-géomètre, Pascal Guilbault, en date du 12 août 2021 sous le numéro 11300 de ses minutes (plan P-11300) identifiant lesdits lots ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-11**

### **Nomination - chef de division - culture et patrimoine**

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir le statut et les responsabilités de la personne qui occupe la fonction de chef de division – culture, patrimoine et festivités du 350<sup>e</sup> en remplacement ;

ATTENDU que madame Amélie Boutin occupe actuellement le poste de chef de division – culture, patrimoine et festivités du 350<sup>e</sup> en remplacement ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Amélie Boutin au poste régulier de chef de division – culture, patrimoine au Service des Loisirs, de la culture et des relations à la communauté, et ce, à compter du 4 octobre 2021 ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'Administration et des Ressources humaines, monsieur

Jocelyn Guévremont, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Boutin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-12**

**Création de poste - chargé de projet - 350e et événements**

ATTENDU le mouvement de personnel-cadre au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ;

ATTENDU que les festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Lavaltrie auront lieu en 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise la création d'un poste-cadre contractuel pour une durée de 14 mois, à titre de chargé de projets - 350<sup>e</sup> et événements.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-13**

**Création de poste - commis-réceptionniste aux Services administratifs**

ATTENDU les besoins organisationnels des Services administratifs, notamment pour le volet du service à la clientèle ;

ATTENDU les orientations de la planification stratégique et l'axe d'intervention « organisation interconnectée avec les citoyens, performante et efficiente » ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise la création d'un poste régulier à temps complet de commis-réceptionniste aux Services administratifs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**2021-10-14**

**Autorisation de signature - Cession de l'église de Lavaltrie**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente ainsi que le contrat notarié avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Frère-André, relativement à la cession de l'église (lot 6 434 678), située au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

Que les sommes relatives à la conclusion de cette entente soient imputées au poste *02 110 00 970 - Projets spéciaux, dons et subventions - élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-15**

**Adjudication de contrat - Travaux de pavage et mise aux normes du site de neige usée**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2021-09-01/AOP - Travaux de pavage et mise aux normes du site de neige usée, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Groupe RMA inc.*, ledit contrat au coût de 297 856,30 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 284-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-16**

**Adoption du règlement 002-24-2021**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-24-2021 intitulé : *Règlement de perception relatif à l'entretien des barrages*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-10-17**

**Emprunt temporaire - règlement numéro 291-2021**

ATTENDU que la Ville à contracter, auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, un emprunt temporaire pour le règlement numéro 255-2019, conformément à la résolution 2019-10-40 ;

ATTENDU que le règlement numéro 255-2019 a été abrogé et remplacé par le règlement numéro 291-2021 décrétant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs et trésorier, monsieur Marc-André Desjardins, à annuler et fermer, auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, l'emprunt temporaire pour le règlement numéro 255-2019 ;

Que le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs et trésorier, monsieur Marc-André Desjardins, à contracter, auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, un emprunt temporaire pour le règlement numéro 291-2021 décrétant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 15 084 612 \$ ;

Que le maire, ou le maire suppléant, et le directeur des Services administratifs et trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2021-10-18**

### **Désignation d'un représentant - comité de sécurité incendie de la MRC de D'Autray**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal désigne le maire, monsieur Christian Goulet, pour siéger à titre de représentant de la Ville de Lavaltrie au comité de sécurité incendie de la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1<sup>er</sup> jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

## **2021-10-19**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 14 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 876 621,04 \$, selon le rapport déposé par le

Service de la trésorerie, en date du 30 septembre 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

**2021-10-20**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 26.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire